

LA RSE DE A-Z

Petit lexique
à usage
des entreprises
du médicament

PRISE EN COMPTE DES ENJEUX RSE PAR LES ENTREPRISES DU MÉDICAMENT

Organisation professionnelle fédérant les entreprises du médicament, le LEEM s'inscrit au cœur des grands enjeux de santé. Il se mobilise, avec ses 260 adhérents et leurs 99 000 collaborateurs en France, pour promouvoir le progrès thérapeutique au service des patients, et soutenir l'excellence française en termes de recherche et de production. Les Entreprises du Médicament placent la responsabilité sociétale au centre de leur fonctionnement.

En 2017, un groupe de travail, composé d'une dizaine de représentants volontaires d'entreprises du médicament, a construit des outils avec comme objectifs de promouvoir les bonnes pratiques RSE et aider les entreprises du médicament à mettre en place des démarches sociales, sociétales, et environnementales, et de gouvernance.

Le présent lexique est l'un de ces outils. Il rassemble les principales terminologies et références en matière de RSE. Les définitions sont soit issues de sources référentes en matière de RSE, soit ont été formulées par le groupe de travail.

Mais qu'est-ce que la RSE?

Pour l'Union européenne, la RSE est *« l'intégration volontaire des préoccupations sociales et écologiques des entreprises à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes. Être socialement responsable signifie non seulement satisfaire pleinement aux obligations juridiques*

applicables, mais aussi aller au-delà et investir “davantage” dans le capital humain, l’environnement et les relations avec les parties prenantes» (Livre Vert de la Responsabilité Sociale des Entreprises, 2001).

Ainsi, au-delà de la simple conformité réglementaire, la RSE regroupe les enjeux que chaque entreprise se doit de prendre en compte dans le respect de l'éthique et la recherche de la pérennité économique. Ces enjeux sont :

- **sociaux**, par l'amélioration des conditions de travail, de santé et de sécurité des collaborateurs, par la contribution au développement des collaborateurs et par la lutte contre les discriminations en favorisant la diversité ;
- **environnementaux**, par l'action en faveur des réductions des impacts et de la préservation de l'environnement et de la biodiversité tout au long du cycle de vie du médicament (impacts des sites de recherche et de productions, de l'extraction de la matière première, de la logistique, des déchets générés, etc.), et par l'éducation aux bonnes pratiques et aux comportements respectueux de l'environnement ;
- **sociétaux**, par des actions développées en maximisant les impacts positifs de l'entreprise sur ses parties prenantes en allant au-delà du traitement par le médicament et permettant de consolider les impacts positifs de l'entreprise sur les parties prenantes ;

Bonne lecture !



Achat responsable

« L'achat responsable correspond à tout achat intégrant dans un esprit d'équilibre entre parties prenantes des exigences, spécifications et critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et du développement économique. L'acheteur recherche l'efficacité, l'amélioration de la qualité des prestations et l'optimisation des coûts globaux (immédiats et différés) au sein d'une chaîne de valeur et en mesure l'impact. »

Source : L'Observatoire des achats responsables (OBSAR) www.obsar.asso.fr

Agences de notation extra-financières

« Les agences de notation extra-financière évaluent et notent les entreprises et les États au regard de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), domaines non pris en compte par la notation financière. »

Source : Novethic www.novethic.fr

Analyse de cycle de vie (ACV)

L'Analyse de cycle de vie (ACV) est une méthode de comptabilisation des impacts environnementaux d'un processus, d'un produit ou d'une activité tout au long de son cycle de vie (de l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie). Selon l'ISO, il s'agit de la « compilation et évaluation des consommations d'énergie, des utilisations de matières premières, et des rejets dans l'environnement, ainsi que de l'évaluation de l'impact potentiel sur l'environnement associé à un produit, ou un procédé, ou un service, sur la totalité de son cycle de vie ».

Ancrage territorial

« L'ancrage territorial est le travail de proximité proactif d'une organisation vis-à-vis de la communauté. Il vise à prévenir et à résoudre les problèmes, à favoriser les partenariats avec des organisations et des parties prenantes locales et à avoir un comportement citoyen vis-à-vis de la communauté. »

Source : ISO 26000



Bilan Carbone®

«Le Bilan Carbone®, une marque déposée par l'ABC (l'Association Bilan Carbone), est un outil de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre développé par l'ADEME. L'objectif du Bilan Carbone est de permettre, à partir de données facilement disponibles, une évaluation des émissions directes et indirectes d'une activité professionnelle, économique ou non. (Toute entreprise, administration, collectivité, ou même personne à titre individuel, peut ainsi établir une comptabilité carbone de ses activités). »

Source : Portail RSE www.portail-rse.fr

À noter : la réalisation d'un Bilan Carbone® est volontaire, et permet d'identifier les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre, pour mieux mettre en place des actions pour les réduire. Cette méthode donne des ordres de grandeur. Cependant les Bilans d'entités différentes ne sont pas comparables. En effet, ces Bilans dépendent des données utilisées par chaque entité et du périmètre

de responsabilité pris en compte par l'entité.

Bilan de gaz à effet de serre réglementaire

Le bilan de gaz à effet de serre réglementaire a été instauré par l'article 75 de la loi Grenelle II, qui impose aux entreprises de plus de 500 salariés de comptabiliser leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et de publier un bilan de ces émissions, accompagné d'un plan d'actions de réduction sur trois ans.

Bottom Of Pyramid : stratégie BOP

«La RSE-BOP, *bottom of pyramid*, concerne des actions qui s'adressent aux personnes disposant de moins de deux dollars par jour pour vivre (Martinet et Payaud, 2008). Les entreprises désireuses d'aider ces populations choisissent de mettre en place des politiques d'innovation radicales qui touchent à la fois le prix pour permettre l'accès au marché, le produit et les méthodes de gestion créant un environnement économiquement viable.»

Source : Martinet et Payaud, 2008



Capital immatériel

Le capital immatériel correspond à l'ensemble des richesses cachées de l'entreprise, c'est-à-dire tout ce qui permet à l'entreprise de créer de la valeur et que l'on ne peut déceler à la lecture de son bilan financier. Plusieurs types de capitaux immatériels peuvent se distinguer :

- Capital technologique et savoirs (R&D, pipeline,...)
- Capital humain (compétences,...)
- Capital client
- Capital environnemental
- Capital marque
- Capital organisationnel
- Capital système d'information
- Capital actionnaire

Communauté locale

Une communauté locale est définie comme des « personnes ou groupes de personnes vivant et/ou travaillant dans des zones économiquement, socialement ou écologiquement touchées (positivement ou négativement) par les activités de l'organisation. La communauté locale peut comprendre des personnes vivant

à proximité des activités de l'organisation, de même que des localités isolées distantes de celles-ci et susceptibles d'en subir les conséquences. »

Source : Global Reporting Initiative (GRI)

G4 Lignes directrices pour le développement durable
www.globalreporting.org

Communication responsable

« La communication responsable intègre les principes du développement durable aussi bien sur le fond que la forme d'un message en prenant en compte des notions clés comme l'éthique, la transparence ou la légitimité. »

Source : Portail RSE www.portail-rse.fr

Compliance

La compliance est « l'ensemble des processus qui permettent d'assurer le respect des normes applicables à l'entreprise par l'ensemble de ses salariés et dirigeants, mais aussi des valeurs et d'un esprit éthique insufflé par les dirigeants. La Compliance peut aussi être définie comme une action proactive qui vise à organiser et mettre en œuvre les procédures et moyens nécessaires au respect de la réglemen-

tation par l'entreprise. La Compliance tire ses sources non seulement des lois, des réglementations locales, européennes ou internationales, mais aussi de conventions ou de textes, selon le secteur d'activité de l'entreprise.»

Source : Cercle de la compliance

www.cercedelacompliance.com

Conférence de Davos

Fondation à but non lucratif qui siège à Genève, connue pour sa réunion annuelle à Davos en Suisse, qui réunit responsables politiques, dirigeants d'entreprises, intellectuels, journalistes du monde entier afin de débattre des problèmes les plus urgents de la planète.

Convention Fondamentale de l'OIT (Organisation Internationale du Travail)

L'Organisation internationale du travail (www.ilo.org) est une agence des Nations unies dont l'objectif est d'« améliorer l'accès des hommes et des femmes à un travail décent et productif, dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité ». Elle rassemble des gou-

vernements, des employeurs et des travailleurs des 178 États membres. Plus de 180 conventions internationales ont été adoptées par l'OIT, qui a qualifié de « conventions fondamentales » 8 conventions qui portent sur les principes et droits fondamentaux au travail. La Déclaration de l'OIT (1988) relative aux principes et droits fondamentaux au travail définit la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ; l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire ; l'abolition effective du travail des enfants ; l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession, comme principes et droits fondamentaux.



Développement durable

« L'objectif de développement durable [...] vise à satisfaire les besoins de développement et la santé des générations présentes sans compromettre la

capacité des générations futures à répondre aux leurs.»

Source : Article L110-1 du Code de l'Environnement

Devoir de vigilance

«Le devoir de vigilance est une obligation faite aux entreprises donneuses d'ordre de prévenir les risques sociaux, environnementaux et de gouvernance liés à leurs opérations mais qui peut aussi s'étendre aux activités de leurs filiales et de leurs partenaires commerciaux (sous-traitants et fournisseurs).»

Source : LOI n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises



Économie circulaire

«L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets.

Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique "circulaire".»

Source : ministère de la Transition écologique et solidaire

L'économie circulaire est créatrice de valeur sur le plan économique, social et environnemental.

Effet de serre

«L'effet de serre est à l'origine un phénomène naturel. Il permet à la température de basse atmosphère de se maintenir à 15°C en moyenne. Il est lié à la présence dans l'atmosphère de certains gaz (gaz carbonique, méthane, etc.) qui piègent le rayonnement émis par la Terre et renvoient une partie de ce rayonnement en direction du sol. Du fait de la production trop importante par l'homme de gaz à effet de serre, les températures sont en sensible augmentation.»

Source : Ademe www.ademe.fr

Éthique

L'éthique est l'«ensemble des principes moraux qui sont à la base de la conduite de quelqu'un. [...] En éthique professionnelle, la réflexion porte sur les valeurs qui motivent les conduites des professionnels et qui sont actualisées dans les codes de déontologie.»

Source : Revue française d'administration publique (2010)

À noter : les «dispositions déontologiques professionnelles applicables aux entreprises du médicament» réunissent l'ensemble des engagements déontologiques applicables à la profession au 12 janvier 2016 (www.leem.org).



Gaz à effet de serre

«Les gaz à effet de serre (GES) sont des gaz qui absorbent une partie des rayons solaires en les redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phéno-

mène appelé effet de serre.»

Source : Actu Environnement

www.actu-environnement.com

Parmi les gaz à effet de serre : la vapeur d'eau (H₂O), le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'ozone (O₃), le protoxyde d'azote (N₂O), l'hydrofluorocarbure (HFC), le perfluorocarbure (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF₆).

D'origine naturelle ou émis par l'homme, ces gaz sont définis par leur «pouvoir de réchauffement global», c'est-à-dire la puissance radiative que le gaz à effet de serre renvoie vers le sol sur 100 ans. Le dioxyde de carbone est l'étalon.

Gouvernance

La gouvernance peut être définie comme un «système au moyen duquel une organisation prend et applique des décisions dans le but d'atteindre ses objectifs.»

Source : ISO 26000

Greenwashing / Greenhushing

Le *greenwashing* («éco blanchiment») est un verdissement

d'image. Ce terme recouvre les efforts de communication et de marketing des entreprises et organisations sur leur progression en termes de développement durable, alors même qu'elles ne mettent en place aucune action concrète en la matière .

Le *greenhushing* est l'absence de communication sur les actions de RSE d'une organisation ou d'une entreprise.

GRI

«La *Global Reporting Initiative*, ou GRI, est une ONG née en 1997 de l'association du CERES (Coalition for Environmentally Responsible Economies) et du PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement). Elle intègre d'autres parties prenantes (sociétés, organismes, associations...) du monde entier.

Elle a été constituée pour établir un référentiel d'indicateurs permettant de mesurer le niveau d'avancement des programmes des entreprises en matière de développement durable (voir la définition du développement durable). Elle propose à cet effet

une série de lignes directrices afin de rendre compte des différents degrés de performance aux plans économique, social et environnemental.

Publiées pour la première fois en 2000, puis révisées en 2002 et 2006, les lignes directrices de la GRI ont fait l'objet en 2013 d'une édition dite G4. Aujourd'hui, les lignes directrices de la GRI G4 sont largement utilisées par les entreprises et diverses organisations pour produire leurs rapports RSE. Pour chaque domaine d'application, les indicateurs de performance GRI se structurent en 2 niveaux selon leur degré d'importance : les indicateurs de base et les indicateurs supplémentaires. Les domaines pris en compte sont : l'économie, l'environnement, les Droits de l'Homme, les relations sociales et conditions de travail, la responsabilité en termes de produits, la société.»

Source : e-rse.net



Investissement socialement responsable (ISR)

«L'investissement socialement responsable (ISR) consiste à intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion financière. Il prend des formes différentes selon les attentes des investisseurs qui le pratiquent.»

Source : Novethic www.novethic.fr

ISO 26000

«L'ISO 26000 donne des lignes directrices aux entreprises et aux organisations pour opérer de manière socialement responsable. Cela signifie agir de manière éthique et transparente de façon à contribuer à la bonne santé et au bien-être de la société.»

Source : ISO 26000



Lois Grenelle

«Réunissant tous les acteurs concernés, les rencontres et débats organisés en France depuis 2007 ont conduit aux lois Grenelle 1 et 2, adoptées respectivement en 2009 et 2010, et à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.»

Source : Ademe www.ademe.fr



Matérialité

La matérialité est «l'approche visant à hiérarchiser des actions, en fonction de leur importance au regard des enjeux, risques et opportunités associés portés par les parties prenantes, et leurs impacts sur les niveaux de performance de l'organisation ; elle se détermine par des matrices mettant en relation enjeux pour les parties prenantes et performances de

l'organisation afin d'identifier les priorités d'actions.»

Source : ISO 26000

Mécénat de compétences

«Le mécénat est un don, d'une entreprise ou d'un particulier, à une activité d'intérêt général. Cet engagement peut être réalisé en argent, en nature (don de produits) ou en compétences, et concerner des domaines très variés : social, culture, éducation, santé, sport, environnement, recherche... Le mécénat de compétences est une forme particulière de mécénat apparentée au mécénat en nature et consistant pour l'entreprise à mettre à disposition un salarié sur son temps de travail au profit d'un projet d'intérêt général.»

Source : Admical www.admical.org



Objectifs de développement durable

«Les Objectifs de développement durable (ODD), également

nommés objectifs mondiaux, sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité. Ces 17 objectifs s'appuient sur les succès des objectifs du Millénaire pour le développement, tout en y intégrant de nouvelles préoccupations telles que les changements climatiques, la paix et la justice, entre autres priorités. Ces objectifs sont étroitement liés les uns aux autres, le succès de l'un dépendant souvent de la résolution de problématiques généralement associées à un autre objectif.

En reposant sur le partenariat et le pragmatisme, les ODD visent à faire dès maintenant les bons choix pour améliorer, de manière durable, le sort des générations futures. Ils proposent à chaque pays une marche à suivre et des cibles claires, en accord avec ses priorités et les défis écologiques globaux. Les ODD sont un programme destiné à ne laisser personne de côté. Ils visent à éradiquer la pauvreté en s'attaquant à ses causes, et à rassembler pour

changer véritablement les choses, pour les personnes comme pour la Planète.»

Source : UNDP www.undp.org



Parties prenantes

ORSE

«L'Observatoire de la RSE (ORSE) est une organisation multi-parties prenantes qui accompagne la transformation de la RSE dans les entreprises. Cette vision s'articule autour de 3 missions :

- anticiper et animer les dynamiques émergentes de la RSE ;
- fédérer autour de la RSE toutes les fonctions dans les organisations et faire évoluer ses membres vers un modèle d'entreprise durable en s'appuyant sur l'ensemble de ses expertises ;
- mettre à disposition des acteurs de la RSE des clefs de compréhension, des outils et une analyse des bonnes pratiques en France, en Europe et à l'international. »

Source : ORSE www.orse.org

Les parties prenantes peuvent se définir comme «un individu ou groupe ayant un intérêt dans les décisions ou activités d'une organisation. Les parties prenantes peuvent être constituées d'acteurs engagés dans l'organisation (salariés, actionnaires, fournisseurs) ainsi que d'acteurs ayant d'autres types de relations avec l'organisation (tels que les groupes vulnérables au sein des communautés locales, la société civile).»

Source : ISO 26000 et GRI 4

Ci-après (pages 16-17), la cartographie des parties prenantes d'une entreprise du médicament, telle que validée par le groupe de travail «Prise en compte des enjeux RSE» du Leem.



Reporting extra-financier

Le reporting extra-financier consiste pour l'entreprise à rendre compte de ses performances sociales, sociétales et environnementales, par le biais d'indicateurs et d'un rapport. En France, l'article 225 du Code du Commerce définit les obligations des entreprises en la matière, prenant en compte les exigences de la directive européenne dédiée. Le reporting extra-financier peut être utilisé par les investisseurs et agences de notation extra-financières mais également par les associations, la société civile, etc. pour identifier les entreprises les plus performantes en RSE.

Responsabilité sociétale des entreprises (RSE ; Corporate Social Responsibility: CSR)

«La responsabilité sociale des entreprises, appelée aussi la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), est un « concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales,

environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire ». Énoncé plus clairement et simplement, c'est "la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable".

La Commission propose de re-définir la RSE comme étant « la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société ». Pour assumer cette responsabilité, il faut au préalable que les entreprises respectent la législation en vigueur et les conventions collectives conclues entre partenaires sociaux. Afin de s'acquitter pleinement de leur responsabilité sociale, il convient que les entreprises aient engagé, en collaboration étroite avec leurs parties prenantes, un processus destiné à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'homme et de consommateurs dans leurs activités commerciales et leur stratégie de base. »

Source : ministère de la Transition écologique et solidaire

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET AUTRES ACTEURS ÉCONOMIQUES

- Organisation des Nations unies •
- ONG •
- Fournisseurs et sous-traitants •
- Grossistes répartiteurs •
- EFPIA •
- IFPMA •
- FEFIS •
- SIDIV •
- Leem •
- PhrMA •
- Medef •
- Syntec Numérique •
- Alliance e.Health •
- Startups (Biotech, e-santé) •
- Autres entreprises pharmaceutiques •

PATIENTS

- Patients •
- Associations de patients / usagers •
- Communauté de patients •

EXPERTS

- Économistes de la santé •
- Sociologues •
- Experts RSE •
- Think tanks santé •
- Éco-organismes •
- Agences de notation •
- Investisseurs institutionnels •
- Investisseurs socialement responsables •

SOCIÉTÉ CIVILE ET COMMUNAUTÉS LOCALES

- ONG (FR/int) Accès aux soins/Solidarité •
- ONG (FR/int) Gouvernance/Transparence •
- Fondations •
- Citoyens •
- Consommateurs •

ENTRE
DU MÉDI

POLITIQUES, AUTORITÉS DE SANTÉ & ORGANISME PAYEURS

- Parlementaires
- Ministères (cabinets, délégations interministérielles...)
- Compagnies d'assurances publiques et privées
- Agences sanitaires
- Autorités indépendantes
- ARS
- AMO
- AMC

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

- Professionnels de santé en exercice (médecins, pharmaciens, infirmiers, sages-femmes, ...)
- Syndicats professionnels
- Sociétés savantes
- Ordres professionnels
- Étudiants

MEDIAS ET INFLUENCEURS

- Journalistes presse grand public
- Journalistes presse spécialisée (scientifique & RSE)
- Blogueurs / Lanceurs d'alerte
- Réseaux sociaux

ORGANISMES DE RECHERCHE ET DE FORMATION AUX SOINS

- Aviesan
- Pôles de compétitivité
- CNCR / CNCPP
- Universités / IHU
- Organisations de recherche
- ARIIS

PRISES
CAMENT

COLLABORATEURS

- Collaborateurs de l'entreprise du médicament
- Syndicats



Sphère d'influence

«La sphère d'influence est la portée/ampleur des relations politiques, contractuelles, économiques ou autres à travers lesquelles une organisation a la capacité d'influer sur les décisions ou activités de personnes ou autres organisations.»

Source : ISO 26000



Transparence

Le principe de transparence impose le respect de règles quantitatives et qualitatives relatives aux informations diffusées. Il traduit la nécessité d'un ancrage déontologique dans les processus de communication et de concertation. Il reconnaît la communication à égalité avec les domaines économiques, sociaux et environnementaux dans la constitution d'une démarche de développement durable.

Informez-vous :

www.leem.org

Suivez-nous :



Linkedin : Leem



Twitter : @leemfrance



Google+ : Les Entreprises du Médicament



Facebook : le médicament et moi

Leem — Les Entreprises du Médicament

58 bd Gouvion-Saint-Cyr
CS70073 — 75017 Paris
T. 33(0)1 45 03 88 88

Contact Leem : Flore de Lamaze,
Direction de la RSE du Leem,
fdelamaze@leem.org

Novembre 2017



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

